

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15 DECEMBRE 2017

DATE D’AFFICHAGE

15 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 23

PRÉSENTS 19

VOTANTS 22

OBJET :

Motion sur le droit de refus des administrés pour la pose des compteurs Linky.

Délibération n°2017-40

L'année deux mille dix-sept, le vingt-deux décembre à 20h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe BOULET, 1er Maire-adjoint.

Présents ; Mme BARRÉ Anne, Mme DELAMAIN Claudine, Mme DE MONTALEMBERT Anne, Mme GUEGADEN Florbela, Mme HIRAUX Chantal, Mme PERNIN Stéphanie, M. BATTAGLIA Pierre, M. BAEGERT Philippe, M. BERRIÉ Jean-Pierre, M. BORDESSOULLES Benoit, M. BOULET Frédéric, M. FAGES Olivier, M. GOURÉ Claude, M. GOURMELON Alain, M. LEFEVRE Olivier, M. LEMIRE Philippe, M. PETIT Jean-Marie, M. POTTIER Daniel, M. TISSIER Michel, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BOUCHET-BELLECCOURT Sylvie (donne pouvoir à M. BOULET Frédéric), Mme BERTHOLIER Sophie (donne pouvoir à M. TISSIER Michel), Mme HEURTIN Jocelyne, M. MOREL Jean-Charles (donne pouvoir à M. POTTIER Daniel).

M. POTTIER Daniel est nommé Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à la Loi de Transition Énergétique et de la Croissance Verte et au code de l'énergie (article L. 341-8 notamment), les anciens compteurs d'électricité doivent être remplacés par des compteurs communicants. Enedis, ex ERDF, est chargé de la pose de ces nouveaux compteurs, dénommés « Linky ».

Or le déploiement de ce compteur rencontre depuis plusieurs années de nombreuses réticences, tant de la part des clients que des maires : près de 300 d'entre eux ont pris des délibérations d'alerte ou de refus de la pose du Linky sur leur commune.

Alertée par ces controverses, Madame ROYAL, alors Ministre de l'environnement, mandate le Conseil Général de l'Environnement Durable en avril 2016 afin de réaliser un rapport sur le compteur « Linky ». A la remise de ce rapport, la Ministre critique sévèrement les conditions du déploiement actuel : « Le déploiement du compteur Linky ne doit en aucun cas être une contrainte imposée aux usagers et je vous demande de faire cesser ces pratiques qui contredisent ma volonté de faire adhérer l'ensemble des Français à la transition énergétique de manière positive et participative » (avril 2017).

Dans ce contexte, et afin de répondre aux soucis exprimés par les héricéens, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire propose au conseil municipal une motion pour demander à Enedis de reconnaître aux habitants le droit de refus du compteur Linky dans leur domicile. Cette situation générant des contraintes, Enedis devra alors aviser chacun des risques d'exploitation ainsi créés.

M. POTTIER Daniel signale que les administrés qui refuseraient la pose du compteur Linky risquent d'avoir de la relève payante.

Le conseil municipal,

Entendu Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire et son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Demande à Enedis de reconnaître aux habitants D'Héricy le droit de refus du compteur Linky dans leur domicile.
- Rappelle qu'il incombera à l'installateur d'avertir les habitants refusant cette pose des conditions d'exploitation qu'il en découlera.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le *02/01/2018*
et de Publication le *02/01/2018*

Pour extrait certifié conforme
Héricy, le 02 janvier 2018
Madame le Maire,

Sylvie BOUCHET BELLECCOURT

